

Par définition, la sécurité coopérative est évolutive et doit être élaborée de façon pragmatique. L'engagement de certains pays envers le dialogue sur la sécurité coopérative n'a pas toujours la même intensité, et leur participation aux composantes de celui-ci peut varier. Certains États peuvent décider que des stratégies régionales ou multilatérales face à des problèmes particuliers sont difficiles à concilier avec leurs intérêts nationaux, tandis que d'autres pourraient décider de différer leur participation à toute stratégie coopérative visant la stabilité internationale ou régionale.

L'établissement d'un dialogue sur la sécurité coopérative dépend de ce qui est réaliste et possible. Des objectifs irréalistes ont mis brusquement un terme à nombre de propositions régionales concernant la sécurité et la stabilité. Nous ne voulons pas que nos propositions subissent le même sort. Nous préférons travailler lentement pour qu'un consensus ait le temps de se dégager.

Permettez-moi de préciser la notion de sécurité coopérative grâce à quelques paramètres et à quelques exemples. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises au cours des six derniers mois, dans des déclarations et des conversations, en proposant que l'on étudie les possibilités d'intensifier le dialogue sur la sécurité coopérative entre les pays du Pacifique Nord, le Canada ne cherche ni à établir de nouvelles institutions ni à transposer des mécanismes qui se sont révélés efficaces ailleurs -- notamment en Europe -- dans la région Asie-Pacifique, dont le contexte politique, culturel et historique est unique.

Nous n'envisageons pas non plus un processus qui s'ingérerait dans des relations bilatérales ou dans des questions délicates que d'autres pays de la région sont mieux à même de régler ou préfèrent régler dans un cadre plus restreint. Soyons clairs : je ne crois pas qu'un dialogue régional élargi devrait porter sur des questions que les États directement concernés -- le Japon et l'URSS, par exemple, dans le cas des questions territoriales--, sont mieux placés pour régler entre eux.

De plus, nous sommes très conscients du caractère délicat des questions liées au désarmement et au contrôle des armements, dont celui des armes navales. Nous ne voulons pas lancer d'initiative dans ce domaine. Nous ne croyons pas que des mesures prématurées feraient avancer le processus, pas plus que notre pays devrait prendre les devants dans ce domaine. Je le répète : le Canada croit en des mesures réalistes et efficaces.

Enfin, nous n'envisageons pas un processus de négociation incluant plusieurs gouvernements qui poursuivraient des objectifs précis, mais plutôt un processus de consultation exploratoire et informel.